

## **Dossier de presse**

**Le compostage, une réponse aux enjeux  
de demain sur les matières organiques**  
**Peut-on relancer la charte sur la qualité des composts ?**

**le 27 mai 2011  
à Flacourt (Yvelines)**

Le savoir faire agricole pour la valorisation des matières organiques



## Dans ce dossier

---

<b>Etre Agriculteur et Composteur</b> .....	3
<i>Témoignage de François Dusannier, Président des Agriculteurs Composteurs de France et associé de la société Agriopale Services (Pas de Calais)</i> .....	3
<b>Les Agriculteurs Composteurs de France</b> .....	4
L'association et ses membres.....	4
Des professionnels au service de l'environnement.....	4
<i>Lucien Gerbier, agriculteur composteur dans le Maine et Loire nous explique la démarche mise en place par ACF</i> .....	4
<b>Les ACF se réunissent pour leur assemblée générale dans les Yvelines</b> .....	5
La compostière de la SARL Dupille.....	5
<i>Témoignage de Roselyne &amp; Charles Dupille, agriculteurs composteurs dans les Yvelines</i> .....	5
Interview de Dominique Braye, Sénateur et Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.....	6
<b>La valorisation par le retour au sol des matières organiques, les ACF s'engagent</b> .....	8
<i>Témoignage de Dominique Braye, Sénateur et Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines</i> .....	9
<b>« Ensemble pour l'environnement »</b> la charte de bonnes pratiques de compostage agricole .	10
<i>Témoignage de Pierre Duchamp, responsable de la commission Charte</i> .....	10
<b>Trame au service des acteurs du développement agricole</b> .....	12
<b>Trame et les Agriculteurs Composteurs de France : un partenariat gagnant/gagnant</b> .....	13
<b>Contacts Agriculteurs Composteurs de France</b> .....	16

*Les orientations réglementaires, tant européennes que nationales, ont poussé depuis plusieurs années au développement de la valorisation des déchets organiques par retour au sol.*

*Ces orientations couplées à des déficits de matières organiques dans les sols agricoles ont encouragé certains agriculteurs à développer une activité de prestation de service aux collectivités locales comprenant la récupération, le transport, le traitement par compostage (sur installation ICPE – rubrique n°2170 puis 2780) des déchets organiques et la valorisation par épandage sur sols agricoles de composts répondant aux normes d'application obligatoire.*

## Etre Agriculteur et Composteur

---

**Agriculteurs**, nous tenons à la pérennité de nos entreprises, à la durabilité de nos sols et donc à la qualité des matières organiques utilisées sur nos exploitations agricoles.

Dans un souci de reconstituer et de conserver le stock de matière organique garantissant des sols riches et sains, nous sommes les premiers utilisateurs des composts et des amendements que nous produisons, ce qui est un gage de sécurité et de qualité très important pour les utilisateurs de nos produits.

**Composteurs**, nous nous mettons au service de nos territoires et proposons aux collectivités locales, aux entreprises du paysage, de la restauration et de l'industrie agro-alimentaire une prestation complète et de proximité de traitement des déchets organiques, dont nous gérons toutes les étapes, garantissant ainsi une filière de recyclage sûre, pérenne et écologique.

**Agriculteurs et Composteurs**, nous posons un nouveau regard sur la valorisation des matières organiques au sein des territoires ruraux et périurbains. Au-delà d'une logique d'élimination d'un déchet et d'une agriculture simple réceptrice de matières, nous souhaitons affirmer notre position d'acteurs dans la maîtrise de la qualité de production d'amendements organiques. C'est ainsi que nous apportons une attention et une exigence particulière à chaque étape de production de nos composts. Cette politique de qualité a donné naissance en 2005 à la rédaction d'une charte des bonnes pratiques de compostage.

## Témoignage de François Dusannier, Président des Agriculteurs Composteurs de France et associé de la société Agriopale Services (Pas de Calais)

---

*« Pour Agriopale Services ou pour tous les membres d'ACF, nous développons un métier de traitement des déchets organiques pour concrétiser des objectifs de développement durable et de gestion de proximité des biodéchets par retour au sol.*

*Nos services environnementaux s'adressent aux collectivités locales, industries agroalimentaires, petites et moyennes entreprises. Nos produits sont destinés aux agriculteurs, aux paysagistes et aux particuliers.*

*Développer l'implication des agriculteurs dans la filière de traitement des déchets organiques en donnant toutes les garanties de savoir-faire technique et de qualité est l'objet de notre association. »*

## Les Agriculteurs Composteurs de France

---

### L'association et ses membres

L'association Agriculteurs Composteurs de France a été créée en mars 2003 à l'initiative de cinq agriculteurs et avec l'appui de Trame, organisme national de développement agricole et rural (<http://www.trame.org>).

Ses objectifs sont de :

- >> développer l'implication des agriculteurs dans la filière de traitement des déchets organiques,
- >> garantir un savoir-faire technique des agriculteurs dans le compostage,
- >> maîtriser la qualité de production et d'utilisation d'amendements organiques,
- >> promouvoir l'autonomie des personnes dans le cadre de leur métier.

Forte de 8 années d'expérience, l'association regroupe aujourd'hui **34 entreprises adhérentes** et **60 agriculteurs associés**. Elle fédère l'activité de **42 plates-formes de compostage** et représente le traitement de près de **400 000 tonnes de bio-déchets** (déchets verts, boues de stations d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères, effluents d'élevage, déchets de l'industrie agroalimentaire végétale).

### Des professionnels au service de l'environnement

Toujours au service de leur territoire et en recherche d'innovations techniques qui permettront de répondre aux enjeux environnementaux de demain, les membres du réseau ACF ont su développer de nombreuses activités et services à vocation environnementale et énergétique.

En plus d'une gamme variée d'amendements et de supports de cultures organiques, 100% naturels, pour nourrir et protéger la terre, ils proposent aujourd'hui des combustibles renouvelables (granulés, bois déchiqueté, plaquettes..) et d'autres activités de service qui bénéficient directement au développement économique, social et écologique des territoires.

Par leur engagement sur le long terme et leur proximité, les Agriculteurs Composteurs de France apportent une solution pérenne de valorisation locale de la biomasse, s'inscrivant parfaitement dans la logique du Grenelle de l'Environnement.

Pour en savoir plus et pour retrouver l'entreprise adhérente la plus proche de vous, visitez [www.composteursdefrance.com](http://www.composteursdefrance.com)

### Lucien Gerbier, agriculteur composteur dans le Maine et Loire nous explique la démarche mise en place par ACF

---

*« Pour mener à bien ce projet, nous croyons beaucoup à l'échange d'expériences. C'est le principal apport de notre association. Parler librement de notre métier et de toutes ses dimensions humaines, techniques, réglementaires, économiques. S'enrichir des idées des autres, transposer des solutions chez soi... Bref tout ce qui fait la force d'une association nationale.*

*De plus notre démarche s'appuie sur une image de marque. Tout membre adhérent à notre association, bénéficie d'outils de communication qui lui permettent d'afficher localement son appartenance à un réseau national d'agriculteurs composteurs. Chacun fait passer ainsi le message de l'existence d'un réel professionnalisme en terme de compostage agricole.*

*Enfin nos rencontres de travail régulières nous permettent de rester en éveil. L'idée est d'apporter une contribution toujours plus importante au développement durable et local ».*

## Les ACF se réunissent pour leur assemblée générale dans les Yvelines

### La compostière de la SARL Dupille



La plate-forme de compostage de Flacourt a ouvert ses portes en 1996 grâce à un partenariat avec le District Urbain de Mantes. Cette collaboration a continué sous forme contractuelle avec la CAMY (Communauté d'Agglomérations de Mantes en Yvelines) jusqu'en fin 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la S.A.R.L PATRICE DUPILLE exerce son activité sous forme de Délégation de Service Public suite à un contrat signé avec la CAMY.

Située à 10 km de Mantes-la-Jolie, la compostière de Flacourt est destinée à accueillir les déchets végétaux de la région Mantaise. Ceux-ci sont triés manuellement, et sont ensuite broyés, puis disposés en andains régulièrement retournés et arrosés

afin d'accélérer le processus de fermentation. L'ultime opération est le criblage du produit afin de l'affiner.

Le produit fin est destiné aux espaces verts des collectivités locales, des professionnels ou des particuliers. Le produit broyé ou grossièrement criblé est destiné à l'agriculture biologique et depuis deux ans un marché s'est ouvert sur l'agriculture traditionnelle.

### Témoignage de Roselyne & Charles Dupille, agriculteurs composteurs dans les Yvelines

*« La compostière de Flacourt a été créée en 1995 suite à notre conversion en agriculture biologique. Notre exploitation compte un peu plus de 300 hectares essentiellement cultivés en céréales plus féverole. Nous recevons et traitons chaque année environ 10000 tonnes de déchets verts provenant de la CAMY, des agglomérations voisines et de quelques paysagistes. Il en ressort du broyat et du compost dédié à 90% à l'agriculture biologique et traditionnelle.*

*Seul agriculteur ayant développé une activité de compostage sur le territoire, l'isolement n'est pas toujours facile à supporter. C'est pour pouvoir discuter des problèmes et des questionnements que nous avons en commun, confronter nos points de vue et nous entraider que nous avons souhaité adhérer aux Agriculteurs Composteurs de France. Nous y avons trouvé un groupe tourné vers le progrès, souhaitant aller vers l'avant et menant une réflexion centrée sur la qualité.*

*Tout naturellement, ces réflexions du groupe sur des projets innovants incluant une recherche de qualité forte sont en accord total avec la démarche vers l'agriculture biologique. »*

## **Interview de Dominique Braye, Sénateur et Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines**

### **En tant que Président de la CAMY, comment abordez-vous la question du traitement des biodéchets ?**

En tant que Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY), je dois reconnaître que le traitement des biodéchets, même s'il est pris en compte, n'a pas été jusqu'à présent une priorité.

Nous avons en effet privilégié, compte tenu de la taille de notre agglomération (85.000 habitants), une optimisation de la collecte et du tri sélectif de nos déchets ménagers pour en retirer une valorisation maximale (essentiellement sur les métaux, les journaux et papiers, le verre, les emballages ménagers recyclables, le plastique).

Nos efforts ont d'ailleurs été consacrés par l'obtention du label Qualitri en 2009.

Partant du principe que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, nous avons également mené des actions fortes visant à réduire le volume des déchets produits (Programme Local de Prévention des Déchets 2011-2015 en collaboration avec l'ADEME, visant à une réduction de 7% de nos déchets ménagers).

La qualité du tri sélectif et la réduction du volume des déchets passent par un effort soutenu d'information et de sensibilisation de nos concitoyens, via notamment nos « ambassadeurs du tri » qui interviennent aussi bien en habitat individuel que collectif, ainsi qu'auprès des jeunes, dans les écoles.

Nous avons également mis en place une filière de gestion des DASRI (Déchets d'Activité de Santé à Risque Infectieux), qui peine à émerger au plan national.

### **Quelles solutions avez-vous trouvées, mises en place pour y répondre ?**

Nous procédons à la collecte sélective des déchets verts, en porte-à-porte pour ceux de jardin en habitat individuel, et en apport volontaire pour ceux apportés en déchetterie.

Concernant la collecte des déchets verts de jardin, les habitants disposent d'un bac spécifique (possibilité d'en acheter un second) ou de sacs dédiés dans certaines communes qui viennent juste de rejoindre notre communauté.

La collecte des déchets de jardin est hebdomadaire, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

Sont collectés l'herbe tondue, les feuillages et les petits branchages liés en 2 fagots de 1m maximum.

Nous procédons également à la collecte des déchets verts apportés à la déchetterie de la CAMY zone des Closeaux à Buchelay (bientôt ouverture d'une seconde à Guerville). Les habitants de certaines communes ont également accès à la déchetterie de Limay (SIDE) et à celle de Freneuse (Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France).

Pour l'année 2010, ce sont 3165 tonnes qui ont été collectées en porte-à-porte et 840 tonnes pour la seule déchetterie de la CAMY, soit un total de 4.000 tonnes.

Nous avons par ailleurs initié la distribution de composteurs en habitat individuel. Nous avons ainsi mis 1.300 composteurs à disposition de nos habitants, contre une participation de 50% de leur prix, soit 20 €, l'autre moitié étant prise en charge par la CAMY.

Ces composteurs peuvent recevoir les déchets de cuisine (épluchures, filtres à café, coquilles d'œufs, pain, ...), les déchets de jardin (fleurs coupées, séchées, feuilles, petites branches, taille de haie, tonte de gazon en mélange par petites quantités), les cendres de bois éteintes et sèches, la sciure de bois non traitée, ...

*Nous envisageons de développer ce mode de recyclage mais il nous faut pour ce faire définir une nouvelle politique d'accompagnement pour assurer son succès, sachant que le recours au centre de compostage de la CAMY à Flacourt restera évidemment largement majoritaire en termes de volumes traités.*

*10 tonnes de déchets végétaux produisant 3,56 tonnes de compost, les 4.000 tonnes annuelles évoquées précédemment pour la collecte en porte-à-porte et pour la seule déchèterie de la CAMY sont donc transformées en 1.424 tonnes de compost, tonnage largement supérieur à celui que produisent nos 1.300 composteurs individuels, et qui serait encore supérieur même si nous avions 10 fois plus de composteurs !*

*Notre mode de traitement des biodéchets reste donc perfectible, mais compte tenu de la taille de notre agglomération, il nous apparaît pour l'instant présenter le meilleur rapport avantage environnemental / coût du traitement, ce qui ne serait pas le cas si nous devions instaurer une collecte sélective des biodéchets ou construire une usine de méthanisation.*

### **Quel rôle a joué votre partenariat avec la SARL Dupille dans ce projet ?**

*Notre centre de compostage a été mis en service en 1996. Nous avons souhaité confier l'exploitation de cette plate-forme à des agriculteurs et compte tenu de l'ancienneté et de la qualité des relations que nous avons avec la famille Dupille, nous avons été amenés à réaliser notre compostière à Flacourt.*

*Nous avons conclu avec la SARL Dupille un partenariat gagnant-gagnant pour les deux parties. Le foncier fait l'objet d'un bail emphytéotique jusqu'en 2017 et l'exploitation entre dans le cadre d'une Délégation de Service Public jusqu'en 2014.*

*Nous contribuons ainsi à la production sur la plate-forme de produits végétaux d'excellente qualité.*

*Chaque année, au printemps, la CAMY redistribue aux habitants de ses 17 communes le compost produit, opération qui connaît un succès considérable et croissant et qui constitue un juste retour sur investissement !*

### **Quels regards portez-vous sur la démarche des ACF ?**

*Mon regard sur la démarche des Agriculteurs Composteurs de France est tout à fait positif, car je crois que c'est là non seulement une démarche vertueuse en termes de gestion des déchets et de réduction des gaz à effet de serre, mais également une démarche vertueuse en termes de production agricole, avec un vrai coup de pouce à l'agriculture biologique, puisque la qualité du compost favorise évidemment ce type de production.*

*Les collectivités locales ont tout intérêt à encourager cette démarche environnementale. Il s'agit de soutenir nos agriculteurs dans le développement d'une production locale de qualité, mais aussi de réduire les coûts environnementaux et financiers liés à une agriculture intensive qui rejette trop de pesticides dans le milieu naturel et qui nécessite un traitement coûteux des ressources en eau.*

*Les ACF sont donc indéniablement engagés sur une excellente voie et je ne peux que les féliciter de leur démarche vertueuse, qui est une démarche d'avenir, car elle participe au développement durable de l'agriculture et de nos territoires. »*

## La valorisation par le retour au sol des matières organiques, les ACF s'engagent

---

Dans le cadre des directives européennes et par les lois du Grenelle de l'environnement, la France a des engagements : les matières organiques doivent progressivement sortir des incinérateurs et de la mise en décharge, pour aller vers la valorisation organique donc le retour au sol via le compostage ou la méthanisation.

Les agriculteurs composteurs de France ont choisi de s'impliquer dans ce challenge. **Engagés** dans ces métiers de prestataires de services de traitement des déchets, ils souhaitent **soutenir une démarche de qualité**, qui se préoccupe des agriculteurs utilisateurs des composts.

Le projet de charte nationale sur la qualité des composts lancé dans le cadre du Grenelle devait faire avancer cette voie, **les ACF regrettent que ce projet soit mis en sommeil**.

- Toutefois ils sont solidaires de la profession agricole : l'APCA et FNSEA ont estimé ne pas y trouver les conditions suffisantes pour signer avec les autres acteurs de la filière.
- **Les ACF sont très attachés à la qualité du retour au sol des matières organiques**, ils ont fait ce choix depuis longtemps en mettant en place leur charte de bonnes pratiques de compostage en 2005.
- Puis ils ont choisi de confier à un tiers ECOCERT, le contrôle de la conformité des plateformes adhérentes aux exigences de leur charte de bonnes pratiques de compostage.
- Certes la réglementation ICPE encadre le fonctionnement d'une compostière et la normalisation<sup>1</sup> donne des références sur la qualité des produits à la sortie. Mais **le prestataire doit donner des garanties** aux producteurs de déchets, comme à l'utilisateur final du compost.

**Pour essayer de relancer le projet de charte nationale**, pour faire revenir à la discussion les utilisateurs finaux, l'association des Agriculteurs Composteurs de France fait des propositions :

### ❖ Une démarche de progrès dans la charte

- La charte doit pousser vers le progrès en fixant des bonnes pratiques de compostage pour mettre en œuvre la réglementation et pour obtenir un produit final de qualité.
- Pour rassurer les utilisateurs finaux comme les producteurs de déchets, les prestataires doivent accepter un contrôle par un tiers qui atteste de la conformité à cette charte.

### ❖ Poursuivre le tri à la source des matières organiques

- Avec des matières organiques nobles le prestataire peut élaborer un compost de qualité.
- La traçabilité des matières premières permet de garantir l'innocuité des composts produits.

---

<sup>1</sup> Un produit normalisé peut s'affranchir de la contrainte du plan d'épandage imposé au déchet

### ❖ Une troisième norme distincte pour le TMB

- Le tri mécano-biologique (TMB) des ordures ménagères collectées en mélange suscite beaucoup d'inquiétudes car certaines expériences ne sont pas très concluantes.
- La norme 44.051 est connue et reconnue pour le compost de déchets verts et de matières triées. A condition de limiter les sources de matières, certains composts sont même autorisés en agriculture biologique. Les ACF affirment qu'il faut réserver cette norme et ne pas y faire rentrer le TMB.
- Le compost de boues a également beaucoup progressé, en particulier en se donnant les moyens pour être conforme la norme 44.095.
- Pour éviter toute ambiguïté, les ACF pensent qu'il vaut mieux créer une norme spécifique pour le compost de TMB.
- Il existe de nombreux débouchés vers des sols non destinés à la production alimentaire, le compost normé de TMB pourrait être autorisé sur ces débouchés. Après quelques années de suivi de la qualité, l'extension des usages pourra être envisagée avec plus de sérénité.
- Toutefois, une installation de TMB peut faire homologuer, auprès du Ministère de l'Agriculture, son compost en prouvant son innocuité et la stabilité du produit dans le temps.

### **Témoignage de Dominique Braye, Sénateur et Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines**

« En tant que Président du Groupe d'Etudes du Sénat sur les Déchets, je prône naturellement, dans le cadre de la limitation des gaz à effet de serre, une gestion optimale des biodéchets.

Je rappelle que la directive européenne du 18 novembre 2008 encourage les Etats membres à développer la collecte séparée des biodéchets et leur traitement approprié à des fins de compostage (procédé aérobie naturel) et de digestion anaérobie (méthanisation) de ces déchets.

En France, les lois Grenelle 1 et 2, votées en 2009 et 2010, et complétées par le Plan Déchets pour la période 2009-2012, vont dans le sens d'une gestion plus durable des déchets. Parmi les mesures incitatives adoptées, la priorité est donnée à la valorisation des déchets organiques. »

## « Ensemble pour l'environnement » : la charte de bonnes pratiques de compostage agricole

---

La charte de bonnes pratiques de compostage « Ensemble pour l'Environnement » est une mise en commun et une valorisation des savoir-faire des adhérents de l'association. Fruit du travail des membres d'ACF et d'une collaboration avec Trame et l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), elle a pour objectif de fixer un dénominateur commun d'exigence qualité pour les adhérents et sert de socle à l'image de marque de l'association.

Disponible pour le plus grand nombre par Internet, cette charte est en même temps un guide de bonnes pratiques et un document de référence. Elle définit des engagements sur l'ensemble des étapes du compostage : de la configuration de la compostière à la sensibilisation et au bien fondé de cette pratique, en passant par la maîtrise de la qualité dans le process de traitement et par la maîtrise de la qualité du produit et de sa valorisation.

La charte est mise en application sur l'ensemble des sites des adhérents. Elle est régulièrement actualisée, notamment, pour tenir compte du paysage réglementaire et normatif en constante évolution.

Comme son nom l'indique : « Ensemble pour l'Environnement », la charte matérialise le souhait exprimé par les agriculteurs composteurs de mettre en œuvre des solutions environnementales locales, durables et concertées.

C'est également une base de discussion entre agriculteurs composteurs et collectivités locales soucieuses d'une valorisation maîtrisée de leurs déchets. C'est aussi un gage de la professionnalisation accrue du métier.

Afin d'assurer et de garantir le respect de la mise en application de notre charte, nos activités sont auditées annuellement par ECOCERT, organisme certificateur indépendant.

La version intégrale de la charte de bonnes pratiques est téléchargeable sur le site Internet des Agriculteurs Composteurs de France : [www.composteursdefrance.com](http://www.composteursdefrance.com)

### **Témoignage de Pierre Duchamp, responsable de la commission Charte**

---

*« Le compostage permet l'élaboration d'un amendement qui répond aux besoins des terres agricoles. Agriculteurs Composteurs de France défend l'idée que le développement de la filière de gestion des biodéchets par retour au sol ne se fera que grâce à une politique de qualité.*

*Qualité dans la conduite des différentes étapes de compostage mais aussi maîtrise des débouchés du compost produit et assurance d'une valorisation conforme aux besoins agronomiques des sols.*

*C'est le respect de ces fondements qui conditionnera la pérennité de cette solution locale de valorisation des déchets organiques.*

*Développer l'implication des agriculteurs dans la filière de traitement des déchets organiques en donnant toutes les garanties de savoir-faire technique et de qualité est bien l'objet de cette charte. »*



**Agriculteurs  
Composteurs  
de France**

## OPÉRATIONS LIÉES À LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES DE COMPOSTAGE



Réception

- Plan de circulation à l'entrée du site
- Listes des produits admis sur la compostière
- Tri / sensibilisation / refus / recyclage des indésirables
- Boues de STEP : Résultat de l'analyse préalable
- Recueil des analyses préalables
- Recueil des quantités entrantes



Broyage/Mélange

- Date de broyage et de mélange
- Type et origine du structurant
- Proportion en masse et en volume
- Constitution d'un lot de production – code du lot



Fermentation

- Relevé des températures (1 fois par semaine minimum)
- Contrôle régulier de l'humidité
- 6 semaines minimum au dessus de 50°C
- 60°C pendant 10 jours
- Opération de correction si T°C < 45°C
- Courbe de suivi des T°C



Maturation

- 2 mois minimum de maturation
- 1 Test Rottegrad ou Cresson – calage du process
- Recueil des résultats d'essais



Stockage du compost

- Analyses: valeur agronomique, ETM, CTO et pathogènes
- Recueil des analyses
- Constitution de lot de commercialisation



Valorisation du compost

- Cahier d'épandage (date/code lot/réf. parcelle/dose)
- Plan d'épandage
- Calcul de la dose d'apport optimale (tenir compte de l'apport de compost dans le bilan de fertilisation)
- Registre des sorties (date de sortie/ tonnage/code lot/nom utilisateur)



Pérennité du compostage  
et promotion du métier

- Objectif zéro nuisances olfactives
- Réseau de parcelles de démonstration
- Journée portes ouvertes
- Élaboration de supports pédagogiques
- Évaluation des risques et prévention

Vert : outils de gestion

Rouge : valeur seuil minimum

Noir : information à enregistrer ou action à mener

## Trame au service des acteurs du développement agricole

---

Trame est une association nationale de développement agricole et rural au service des agriculteurs, agricultrices et salariés de la production agricole

### Trame représente un réseau de :

- 6 000 salariés agricoles
- 50 000 agriculteurs
- 120 associations régionales ou départementales
- 1 500 associations locales de développement agricole

### Les composantes de Trame

- **L'Ancema** (Association Nationale des Cercles d'Echanges et de Machines Agricoles) représente 8 cercles soit environ 3 000 exploitations adhérentes.
- **Le BCMA** (Bureau de Coordination du Machinisme Agricole) représente les agriculteurs auprès de la filière machinisme et apporte un appui au réseau des conseillers machinisme.
- **La FNAsavpa** (Fédération Nationale des Associations de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole) regroupe 51 associations départementales, soit près de 6 000 adhérents.
- **La FNGeda** (Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole) fédère 1 500 groupes d'agricultrices et d'agriculteurs, soit près de 50 000 agriculteurs sur toute la France.

### Trame apporte son appui aux associations départementales et régionales pour :

- Faciliter la mise en relation entre les groupes ou associations.
- Mutualiser et valoriser les actions collectives.
- Former les administrateurs et les animateurs.
- Mener des recherches-actions sur des thèmes innovants.

### Les domaines d'interventions de Trame

- Environnement et énergies renouvelables
- Nouveaux services en agriculture
- Matériel agricole et réglementation
- Communication
- Vie associative, conduite de projet et animation
- Conditions de vie, emploi, relations humaines
- Stratégie d'exploitation



Guide « Objectif compostage » en téléchargement sur le site [www.trame.org](http://www.trame.org)

Pour en savoir plus  
[www.trame.org](http://www.trame.org)

## Trame et les Agriculteurs Composteurs de France : un partenariat gagnant/gagnant

---

Pour Karen Serres, présidente de Trame, il est important de soutenir les innovations portées par les agriculteurs et les groupes d'agriculteurs : *« Les Agriculteurs Composteurs de France sont des agriculteurs en groupe, même si ce groupe s'étend sur toute la France. C'est une collaboration gagnant/gagnant qui a su profiter, depuis 2002, aux deux structures. A cette époque, Trame a relevé le défi d'accompagner quelques agriculteurs qui voulaient innover et diversifier leurs activités et leurs métiers. C'est aujourd'hui un pari gagné ! Avec ACF, Trame a pu caractériser des bonnes pratiques de compostage agricole, et, à partir des expériences des plates-formes adhérentes, organiser des références réglementaires, techniques et économiques pour aider le portage de projet de compostage par les agriculteurs. Le compostage des déchets organiques est à la fois un service rendu à la société et l'opportunité d'un développement local en créant de l'activité et de l'emploi ».*

**François Dusannier, agriculteur composteur, nous explique ici en quoi la collaboration avec Trame l'intéresse...**

*« Trame est un organisme intéressant de part sa vocation d'appui à toute forme d'innovations qui peuvent conforter l'agriculture et les agriculteurs. Il a su dès le départ entendre les idées exprimées par les fondateurs d'Agriculteurs Composteurs de France.*

*L'appui à l'animation de notre association, fourni par Trame, nous est précieux. Les différents dossiers que suit l'animateur, sur la production d'énergies renouvelables à la ferme notamment, nous permettent d'assurer une veille technologique au sein de notre groupe. A chaque rencontre, par exemple, nous mettons à l'ordre du jour un sujet qui dépasse le compostage : méthanisation, huiles carburants, bois énergies ....*

*Notre collaboration a notamment bien fonctionné dans le cadre de la réalisation de la charte de bonnes pratiques de compostage.*

*Enfin, Trame est un bon canal pour la diffusion nationale de nos messages vers les autres organismes professionnels. Ceci nous permet de rester bien en phase avec le monde agricole. »*

**Notes...**



## Contacts Agriculteurs Composteurs de France

### Solène Dumont, animatrice

 **Trame**, 6 rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS

 01.44.95.08.26  06.89.19.44.55

 01.40.74.03.02

 [s.dumont@trame.org](mailto:s.dumont@trame.org)

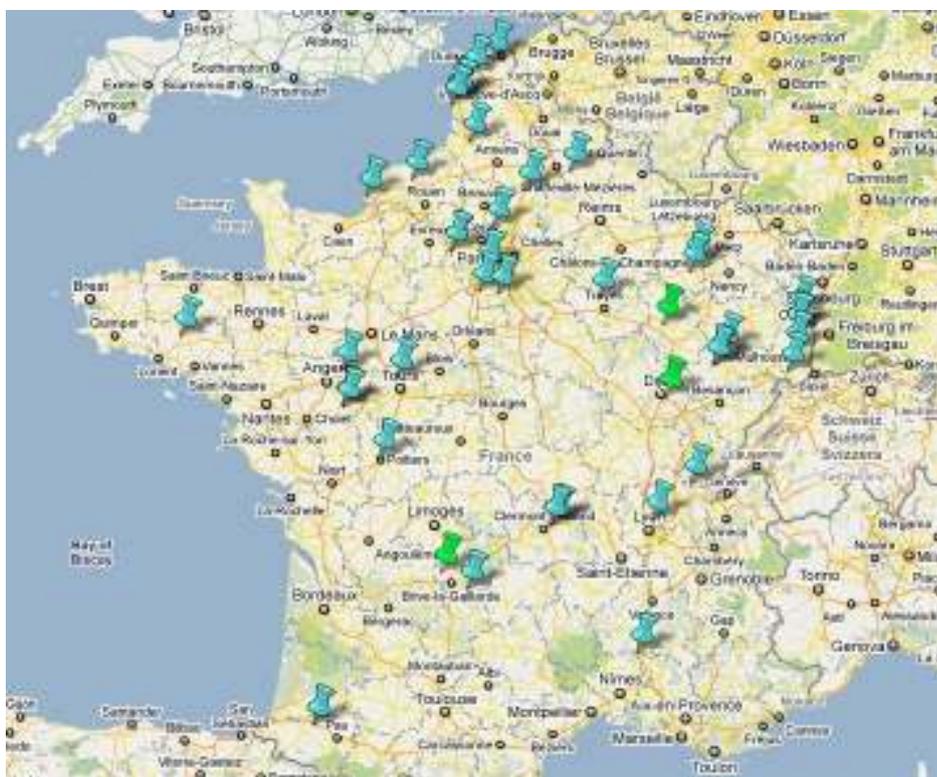


### François Dusannier, président

 8 chemin Bouvelet, 62780 CUCQ

 03.21.09.14.28  06.03.61.42.74

 [f.dusannier@agriopale.fr](mailto:f.dusannier@agriopale.fr)



**Figure 1 : l'étendue nationale du réseau ACF**

Retrouver les implantations locales du réseau Agriculteurs Composteurs de France, avec les coordonnées des plateformes par département :

<http://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&hl=fr&msa=0&msid=213283525735158755152.000452c30efe971894f0d&ll=48.516604,11.030273&spn=11.561778,33.815918&z=6>